



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
CANTON DE WENTWORTH

AVIS PUBLIC
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS
NUMÉRO 104
CONSULTATION PUBLIQUE

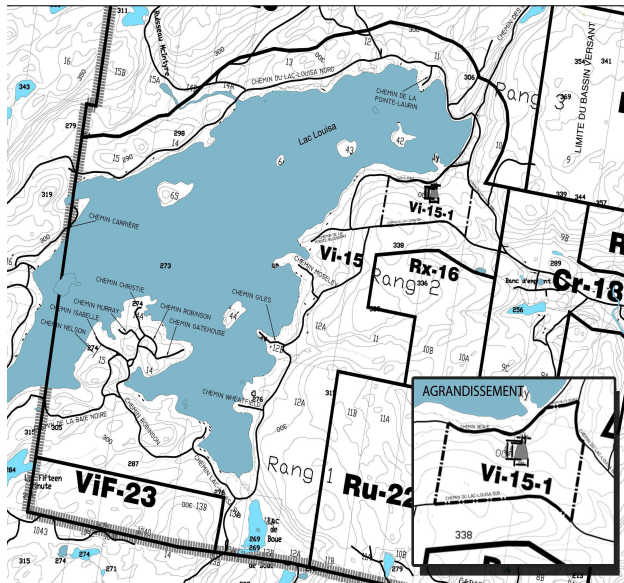
PRENEZ AVIS que le Conseil municipal du Canton de Wentworth, lors de la séance ordinaire tenue le 1 mars 2010 a adopté le «**Projet de règlement numéro 104-1, règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels**» et tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 6 avril 2010 à compter de 18 heures, au Centre communautaire de Wentworth situé au 86 chemin Louisa, à Wentworth.

Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement sur les usages conditionnels pour :

- Abroger la définition "Habitation unifamiliale";
- Abroger l'usage "Habitation unifamiliale" dans la zone Vi-15-1;
- Modifier la procédure relative à une demande d'autorisation d'un usage conditionnel;
- Abroger les critères applicables à un usage "habitation unifamiliale".

Vous trouverez ci-dessous un croquis illustrant le secteur concerné :



Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement 104-1 peut être consulté à l'hôtel de ville, au 114, chemin Louisa, aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi, de 09h00 à 16h00 (sauf les jours fériés).

Donné à Wentworth ce 19ième jour de mars 2010.

Paula Knudsen, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière